

*Ministère
de l'Éducation nationale,
de la recherche
et de la technologie*

Le collège
des années 2000 :

un collège
pour tous
et
pour chacun

Conférence de presse
de Ségolène Royal,
*Ministre déléguée,
chargée de l'Enseignement scolaire*

Mardi 25 mai 1999

***I. PRENDRE EN CONSIDÉRATION
DES ÉLÈVES DIFFÉRENTS
DANS UN COLLEGE POUR TOUS***

Anticiper en primaire

Liaison CM2-6^{ème}

Création d'heures de remise à niveau en 6^{ème} et 5^{ème}

Le journal du collégien en 6^{ème}

Tutorat de l'élève par un adulte référent

Etendre les groupes « nouvelles technologies appliquées »(NTA)

Scolarisation des élèves handicapés

**Positiver l'orientation des élèves après la 3^{ème} :
création d'un livret des compétences**

Evolution des SEGPA

Le dispositif d'aide et de soutien en 4^{ème}

La classe de 3^{ème} d'insertion

Anticiper en primaire

Un grand nombre de difficultés que rencontrent les élèves au collège trouvent leur racine dans une scolarité primaire défectueuse.

L'école primaire est à la base de tout, et les retards que l'on y prend sont difficiles à rattraper.

Pour améliorer son efficacité nous allons procéder à :

- une relance des cycles
- une rénovation du processus d'évaluation, en organisant des évaluations au début et à la fin de chaque cycle.
- la mise en œuvre des douze actions arrêtées lors des Etats généraux de la Lecture et des Langages.

De nouvelles orientations pédagogiques en maternelle vont être définies. Le point central en est la maîtrise des langages qui est au cœur du processus de la réussite scolaire.

A la fin du cycle 3, lors de l'année de CM2

Un bilan est effectué en début d'année en français et en calcul, afin que durant l'année scolaire, toutes les mesures de soutien puissent être mises en œuvre.

Si des difficultés demeurent après le diagnostic établi à la fin du second trimestre, un diagnostic est discuté avec les enseignants de 6^{ème} afin de mettre en œuvre immédiatement le nouveau dispositif de remise à niveau.

Il est rappelé que si l'enfant n'a pas encore de retard une solution de redoublement doit être proposée après dialogue avec les parents.

Des actions de soutien pendant les vacances d'été seront recherchées (Ecole ouverte, travail avec les associations).

Liaison CM2-6ème

Il s'agit de consolider et de préciser méthodiquement cette articulation pour renforcer la continuité pédagogique et éducative entre l'école élémentaire et le collège en favorisant le travail en commun des professeurs des écoles et des enseignants de 6^e :

Pour cela, il faut :

- faire évoluer positivement les représentations réciproques, comparer les attentes ;
- développer une meilleure connaissance des pratiques pédagogiques, des programmes respectifs et des compétences attendues ;
- inciter les enseignants à élaborer des projets communs ;
- favoriser le travail en équipe des enseignants au sein d'un même niveau.

Modalités de mise en œuvre

- L'IEN et le principal organiseront ces rencontres avec le concours du professeur coordonnateur.
- Elles porteront soit sur des thèmes de travail (évaluation 6^e et difficultés d'apprentissage des élèves, programmes respectifs, maîtrise de la langue, méthodologie, éducation à la citoyenneté et cohérence éducative...), soit sur l'élaboration et le suivi de projets communs (défi-lecture, défi-maths, projet culturel...).
- Elles seront renforcées par l'organisation de stages communs sur site.

Création d'heures de remise à niveau en 6^{ème} et 5^{ème}

Objectifs

- Prendre en charge l'hétérogénéité des élèves et les remettre à niveau.
- Apporter une aide individualisée aux élèves qui présentent des lacunes dans la maîtrise des langages et du calcul.
- Proposer d'autres modes d'apprentissage et remobiliser pour le travail scolaire en valorisant les atouts de chacun.
- Redonner confiance en eux aux élèves en créant une relation plus directe avec les professeurs.

Modalités de mise en œuvre

- Diagnostic en CM2.
- Démarrage dès la rentrée.
- Groupes à géométrie et à durées variables.
- Une brochure guide est distribuée dans tous les collèges pour donner des méthodes de travail pour les élèves les plus en difficulté.

Le journal du collégien en 6^e

Distribué à la rentrée à chaque élève, le journal du collégien en 6^{ème} lui permet de mieux comprendre le collège et ce qu'il y fait.

Objectifs

1- Permettre à l'élève de comprendre ce que se passe en 6^e à travers des situations vécues par étapes (début et cours d'année, et projection sur les quatre années du collège).

2 – L'aider à se situer dans le collège

3 – Lui donner les moyens de s'interroger sur sa façon de travailler, de se comporter, seul ou avec les autres.

4 – Et surtout lui donner le contenu et le sens des programmes et des compétences attendues de lui.

Le journal du collégien est utilisé notamment pendant l'heure de vie de la classe.

Tutorat de l'élève par un adulte référent

Descriptif

Le collégien peut trouver dans son établissement un adulte référent (tuteur) dès lors qu'il rencontre un besoin provisoire ou permanent de dialogue et d'accompagnement ou de recadrage de comportement.

Objectifs

- ***Permettre à l'élève de parler de lui-même, de ses difficultés scolaires ou de tout autre problème qu'il rencontre.***
- Permettre à l'élève de reprendre confiance en lui et de mieux s'intégrer à la classe.
- Restaurer l'estime de soi chez des élèves qui traversent un moment difficile.
- Trouver des solutions adaptées à chaque élève pour remédier à ses difficultés scolaires.
- Prévenir les problèmes de comportement dans le collège, de démotivation et d'absentéisme.
- Le tutorat est également mis en place en cas de sanctions disciplinaires contre un élève.

Modalités

- ***Le tutorat doit être un dispositif souple répondant aux besoins d'un élève sur un temps donné.***
- ***Le tuteur peut être un enseignant, ou tout autre adulte de l'établissement. Il est proposé à l'élève par le chef d'établissement en liaison avec le CPE.***
- ***Le tuteur peut prendre appui sur l'équipe pluriprofessionnelle mise en place dans l'établissement.***
- ***Il définit avec l'élève et sa famille les méthodes de suivi.***

Remarque

Le tutorat peut être étendu, à l'exemple de ce qui se fait dans certains collèges, aux élèves de 3^{ème} prenant en charge un élève de 6^{ème} ou à d'autres adultes, en liaison avec le collège (association de soutien scolaire, retraités de l'éducation nationale).

Exemple

Collège Villeneuve - Grenoble-Isère

Les 650 élèves du collège ont un tuteur au moins une fois dans leur scolarité, selon leurs besoins. Les enseignants assurent ce tutorat pour apprendre aux élèves à organiser le temps de travail individuel, à prendre la parole face à un adulte, et à respecter les autres dans le dialogue. Les enseignants décèlent les difficultés particulières, créent un climat de confiance, apportent une aide individualisée et établissent des relations régulières avec les familles.

Chaque année, les nouveaux enseignants-tuteurs reçoivent une formation interne, spécifique à leur niveau de classe. Le chef d'établissement et l'administration veillent à ce que tous les enseignants soient tuteurs.

***Etendre les groupes
« nouvelles technologies appliquées »
(NTA)***

Les élèves qui relevaient des 4^{ème} et 3^{ème} Technologique du collège ont besoin d'une pédagogie adaptée, centrée sur la réalisation d'un projet concret faisant appel à plusieurs disciplines. Les groupes NTA ont vocation à répondre à ce besoin. Créés à la rentrée 1998, ils seront étendus à tous les collèges où des élèves en auraient besoin. Leurs moyens seront augmentés et clairement identifiés.

Objectifs

- Permettre d'atteindre plus facilement les objectifs de la classe de 4^{ème} en privilégiant l'utilisation de la technologie et des nouvelles technologies.
- Motiver les élèves par une approche plus concrète.
- Mettre en oeuvre une démarche de projet pour permettre aux élèves de comprendre la cohérence et la complémentarité des différents enseignements.

Modalités

- l'ensemble des disciplines doit contribuer à la réussite des élèves qui participent aux groupes « technologies appliquées ».
- le travail des enseignants doit s'inscrire dans une démarche de projet élaboré en commun.
- ce projet détermine le choix des réalisations proposées à un élève ou à un groupe d'élèves.
- les acquis réalisés dans ces groupes « nouvelles technologies appliquées », en termes de connaissances, d'organisation et de méthode seront réinvestis dans les différentes disciplines.

Scolarisation des élèves handicapés

La mission conjointe des inspections générales de l'Education nationale et des Affaires sociales a mis en évidence les carences en matière de scolarisation des adolescents handicapés, que ce soit en intégration individuelle ou en structure d'intégration collective : disparités territoriales, discontinuités des cursus scolaires, problèmes d'accessibilité des locaux...

Ainsi, quatre ans après la création des unités pédagogiques d'intégration, structure spécialisée devant assurer la continuité scolaire à la sortie des classes d'intégration scolaire (CLIS) pour les jeunes handicapés mentaux, seules 52 étaient ouvertes accueillant moins de 500 élèves.

Par ailleurs, très peu de collèges prennent le relais de l'accueil des enfants souffrant d'autres handicaps.

Trop d'adolescents handicapés sont orientés par défaut vers les établissements spécialisés ou se retrouvent déscolarisés.

Objectifs et Modalités de mise en oeuvre

Le plan de relance en faveur de la scolarisation des enfants et adolescents handicapés présenté en conseil des ministres le 3 février 1999 va permettre d'inverser la tendance constatée, et en premier lieu d'assurer une continuité éducative.

De nouvelles unités pédagogiques d'intégration (UPI) vont être créées pour répondre aux besoins existants et pour assurer une continuité avec les CLIS pour enfants handicapés mentaux implantées dans les écoles élémentaires.

Par ailleurs, le champ de prise en charge des UPI va être élargi aux élèves souffrant de déficiences sensorielles et motrices. De nouvelles UPI vont être créées pour offrir une continuité éducative en milieu ordinaire aux élèves scolarisés dans les CLIS 2 (déficiences auditives), 3 (déficiences visuelles) et 4 (déficiences motrices).

L'intégration individuelle sera facilitée par le recours à des auxiliaires d'intégration, et diverses mesures d'accompagnement sont engagées en direction des enseignants accueillant des élèves handicapés (actions de formation, outils pédagogiques...).

Les schémas départementaux de scolarisation des élèves handicapés mettent en œuvre cette politique.

Positiver l'orientation des élèves après la 3^{ème} : création d'un livret des compétences

Objectifs

Rendre l'orientation positive en aidant l'élève à prendre conscience de ses compétences et à envisager positivement sa formation future.

- Permettre aux élèves de 3^e d'effectuer leur choix d'orientation.
- Faciliter la transition des élèves vers le lycée d'enseignement général et technologique et le lycée professionnel.

Modalités

- Création d'un livret de compétences qui suivra l'élève tout au long de sa scolarité au collège : c'est à partir des compétences acquises et recensées dans ce livret que les conseils pour l'orientation seront donnés – et non comme c'est trop souvent le cas, à partir de ses déficits.

Ce livret pourra être rempli avec les élèves durant l'heure de vie de classe qui sera en 3^{ème} essentiellement consacrée à l'éducation à l'orientation.

- Dans le même esprit, le bulletin trimestriel fera apparaître les progressions et compétences des élèves.

- Les collèges organisent des actions visant à développer l'articulation entre les classes de troisième et de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels, notamment grâce à l'intervention de professeurs et d'élèves de lycée professionnel au cours de l'heure de vie classe en 3^{ème}.

- Pour introduire davantage la culture professionnelle au collège des conventions de partenariat seront passées entre les collèges et les lycées professionnels (notamment

pour les 3^e à option technologique, les SEGPA, les 3^e d'insertion).

- Cette heure permettra ainsi de développer la connaissance des acteurs économiques de proximité par les enseignements (cf. expérience Nièvre – académie de Dijon ci-jointe) et les élèves.

Exemple

Collège Les Courlis – Nevers – Nièvre

14 collèges urbains et ruraux ont travaillé pendant 5 jours avec 36 entreprises du nivernais. C'est au total 36 professeurs principaux de 3^{ème} qui ont rencontré les chefs d'entreprise, croisé les informations entre le monde du travail et celui de l'école. Les enseignants ont passé deux jours en entreprise, les chefs d'entreprise ont redécouvert le collège pendant une journée. Ils y ont suivi des cours, rencontré les équipes éducatives. Cet échange entre adultes a permis d'organiser une remarquable journée « entreprise » destinée aux 546 collégiens des 4^{ème} et 3^{ème} de la région.

Evolution des SEGPA

Objectifs

Rapprocher les SEGPA des collèges.

Mettre en réseau les collèges et les lycées professionnels au sein des bassins de formation et d'emploi ou des districts.

Renforcer l'accès à la qualification des élèves de SEGPA et accroître l'offre de formation.

Modalités

Dès les premières années de la SEGPA,

- favoriser les échanges d'enseignants entre collège et SEGPA dans les disciplines générales.
- encourager les échanges de services entre les professeurs pour faciliter les interventions de PLP de LP en SEGPA.
- informer pour élargir le choix de l'offre de formation en encourageant les possibilités pour un élève d'effectuer, dès la classe de 4^{ème}, un stage dans une autre SEGPA ou dans un lycée professionnel.
- ouvrir les SEGPA aux enseignements et aux pratiques artistiques.
- mieux intégrer les locaux au collège, associer les élèves aux activités éducatives du collège (CDI, activités culturelles, sorties scolaires).
- élaborer une carte des formations visant à la convergence des champs professionnels, par la mise en réseau des établissements (SEGPA, LP, CFA) et par un travail précis sur les critères d'affectation en lycée professionnel.

Les dispositifs d'aide et de soutien en 4^{ème}

Objectifs

- L'objectif du dispositif d'aide et soutien en 4^{ème} est de préparer les élèves à rejoindre un cursus de formation. A l'issue de ce dispositif, l'orientation doit être largement ouverte et la plus ambitieuse possible.

Modalités

- La 4^{ème} AS reste ancrée sur les objectifs du cycle central. La formule d'aide et soutien peut être organisée sous deux formes :
- Regroupement partiel d'élèves de différentes classes pour une partie des enseignements ;
- Classe spécifique lorsqu'un nombre significatif d'élèves est concerné, cas d'un gros établissement ou politique de bassin.
- L'équipe des enseignants met en place un projet pédagogique approprié aux élèves. Ce projet pluridisciplinaire exploite des situations concrètes et s'appuie sur une démarche de projet.
- Le projet n'est pas le véritable objectif de formation mais un support, un « prétexte pour mettre en évidence la cohérence entre tous les champs disciplinaires et favoriser ainsi la remise à niveau des connaissances des élèves. Il doit aussi les aider à élaborer un projet de formation.
- Les effectifs doivent permettre de mettre en œuvre une pédagogie personnalisée et individualisée pour remettre l'élève en confiance et l'aider à élaborer un projet de formation.
- L'élève doit être associé à sa propre formation par un engagement de progression personnalisée.

- Des stages peuvent être organisés en milieu professionnel ou en lycée d'enseignement professionnel sur une durée d'une à huit semaines. L'élève doit être préparé à ces séquences qui s'inscrivent dans le projet pédagogique de la classe. Il sera suivi par un tuteur et un enseignant, les activités en milieu professionnel seront des supports d'activités lors des périodes dans l'établissement scolaire.

La classe de 3^{ème} d'insertion

Ce dispositif est maintenu.

Objectifs

- Préparer l'insertion des élèves dans une formation qualifiante (CAP, BEP).
- Permettre d'établir des relations privilégiées entre élèves et enseignants grâce aux effectifs réduits (aide, écoute, remise en confiance des élèves et parcours d'apprentissage individualisés).
- Favoriser les innovations en matière de diversification des pratiques pédagogiques. Les enseignants ont recours à des méthodes actives et à l'utilisation de supports concrets.
- Ouvrir sur le milieu professionnel pour contribuer à la construction du projet de formation.

Modalités

- La formation repose sur un projet pédagogique, établi en fonction des besoins des élèves, articulant formation dans l'établissement et stages en milieu professionnel.
- Les stages en milieu professionnel sont intégrés étroitement au projet pédagogique. L'alternance de périodes en formation en lycée professionnel et en entreprise doit être gérée et exploitée au plan pédagogique par toutes les disciplines. Les stages contribuent à aider les élèves à mesurer l'importance des savoirs scolaires dans la vie professionnelle, à comprendre les règles de vie sociale et à préparer leur projet d'orientation.
- Leur durée peut aller de six à quinze semaines, si possible dans des entreprises différentes jusqu'à ce que l'élève se sente à l'aise dans une situation professionnelle et précise son choix de formation. L'élaboration d'un dossier de suivi de stage revêt une

importance particulière dans le cadre de la préparation du certificat de formation générale.

II. DIVERSIFIER LES METHODES D'ENSEIGNEMENT POUR AIGUISER L'APPÉTIT D'APPRENDRE ET CONQUERIR SON AUTONOMIE

**Bulletins trimestriels modifiés
et création d'un livret des compétences**

« Travaux croisés », réalisations pluridisciplinaires en 4^{ème}

Donner à tous accès à la micro informatique

Des ateliers-lecture pour tous

L'apprentissage de l'oral

Etudes dirigées en 6^{ème} et 5^{ème}

Education à l'image

Heures d'éducation à la santé/sexualité

Pôles d'excellence dans les REP et les ZEP

Regroupement des disciplines expérimentales

Moduler la durée des cours en fonction des exercices et disciplines

Bulletins trimestriels modifiés et création d'un livret des compétences

Objectifs

1 – Bulletins trimestriels

- modifier la forme et le contenu du bulletin trimestriel pour indiquer à l'élève ce qu'il fait et doit faire de préférence à ce qu'il est.
- expliciter l'évaluation des compétences scolaires de l'élève ;
- évaluer l'élève dans sa globalité par la prise en compte de compétences autres que les performances scolaires (sens de l'initiative, autonomie, prise de responsabilité, travail fourni,...)
- évaluer systématiquement la progression de l'élève et apporter des conseils précis pour l'améliorer ;
- mettre en évidence les points forts sur lesquels il peut s'appuyer pour progresser.

2 – Livret des compétences

- Création d'un livret des compétences qui suivra l'élève tout au long de sa scolarité au collège : c'est à partir des compétences acquises et recensées dans ce livret que les conseils pour l'orientation seront donnés – et non comme c'est trop souvent le cas, à partir de ses déficits.

Modalités

1 - Il convient de concevoir de nouveaux bulletins qui présentent en terme de configuration, plus d'espace pour les appréciations :

- distinguer sur les bulletins trimestriels, ce qui relève du constat et des conseils à l'élève pour progresser ;
- faire figurer, pour chaque discipline, les notes extrêmes attribuées aux élèves de la classe, la note moyenne de la classe, les notes moyennes attribuées aux diverses divisions d'un même niveau de classe ;
- indiquer le nombre de devoirs ou contrôles qui ont permis le calcul de la moyenne de l'élève ;
- mettre l'accent sur les aspects positifs du travail et des résultats des élèves ;
- préciser les exigences scolaires qui leur sont posées.

Le bulletin trimestriel peut faire l'objet d'une analyse de son contenu avec l'élève, au cours d'un entretien, si besoin en présence des parents. Ce bilan, visera, d'une part à mieux faire comprendre à l'élève et à sa famille les appréciations, les commentaires, et d'autre part à repérer, identifier ses difficultés pour la mise en place de remédiation.

2 – Le livret des compétences pourra être rempli avec les élèves durant l'heure de vie de classe qui sera en 3^{ème} essentiellement consacrée à l'éducation à l'orientation.

«Travaux croisés», réalisations pluridisciplinaires en 4^{ème}

Objectifs

- Valoriser la réalisation, la fabrication, la production, d'un projet impliquant plusieurs disciplines.
- Favoriser un travail pluridisciplinaire pour assurer une plus grande continuité et cohérence des savoirs.
- Entraîner les élèves à mener un projet jusqu'à sa réalisation finale, développer leur autonomie.
- Encourager le travail d'équipe des enseignants de disciplines différentes.
- Prolonger les parcours diversifiés de 5^{ème} en les renforçant.

Modalités

- En classe de 5^{ème}, dans les parcours diversifiés, l'élève aura déjà mis en place les bases d'un travail autonome (individuel ou en groupe) dans une approche pluridisciplinaire. Il aura également pris l'habitude de travailler avec plusieurs enseignants et de construire des passerelles entre les enseignements. Les travaux croisés en classe de 4^{ème} lui permettront d'affirmer les compétences déjà développées en 5^{ème}.
- Les réalisations demandées aux élèves peuvent être de différentes natures : enquête, expérience ou fabrication d'un objet scientifique, ateliers d'écriture, création artistique, audiovisuelle, musicale, théâtrale, actions sur le patrimoine, l'histoire, l'environnement.
- Les moyens utilisés sont ceux prévus actuellement pour les parcours diversifiés de 4^{ème} qui ne sont guère mis en place aujourd'hui, comme le constate le récent rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale.
- La notation des travaux croisés sera prise en compte à terme dans les épreuves du diplôme national du brevet.

Donner à tous accès à la micro-informatique

L'usage des technologies d'information et de communication dans les collèges sera développé.

Technologies d'information et de communication, outils d'enseignement (l'outil dans la classe)

L'usage des technologies d'information et de communication s'intègre aux pratiques disciplinaires. Les utilisations sont diversifiées.

Les tâches d'enseignement s'effectuent le plus souvent, dans le cadre de classes et dans les situations où l'enseignant offre à ses élèves des connaissances selon un ordre soigneusement réfléchi, prenant en compte les difficultés du sujet, les obstacles qu'il connaît et que les élèves doivent surmonter...

Dans cette perspective, les technologies nouvelles renforcent l'action pédagogique ; elles peuvent lui donner un caractère plus vivant, en rendant plus attractives les situations ou en déclenchant une participation plus forte des élèves.

Elles sont notamment un soutien efficace pour les actions de maîtrise des langages et la réalisation des « travaux croisés » en lycée professionnel.

Technologies d'information et de communication, outils d'apprentissage

Grâce aux technologies d'information et de communication, les élèves peuvent davantage apprendre par eux-mêmes. Face à un développement formidable des connaissances, le système éducatif doit se donner comme priorité de rendre l'élève capable d'apprendre par lui-même. Les technologies d'information et de communication constituent un moyen essentiel d'accès à la connaissance.

L'école doit permettre l'accès à ces ressources d'une double manière :

- en possédant une collection d'outils numériques ;
- en fournissant aux élèves les moyens d'accès aux lieux et aux ressources.

Avec Internet, ce sont des ressources à distance qui s'offrent. Il convient d'apprendre aux élèves à savoir chercher les ressources utiles. L'apprentissage de la démarche documentaire est fondamental.

Ces apprentissages nécessitent des espaces de travail adaptés : ordinateurs en nombre au centre de documentation et d'information, salle multimédia, l'ensemble étant organisé en réseau avec l'accès à Internet.

Technologies d'information et de communication, outils bureautiques

Les technologies d'information et de communication sont des outils de base qui permettent l'écriture et la communication. Tout élève devrait maîtriser des outils tels qu'un traitement de texte et un navigateur Internet avant l'entrée au lycée.

Dans le cadre des plans académiques triennaux, les rapprochements avec les Conseils généraux seront accélérés afin que chaque collégien puisse disposer pleinement de l'usage de cet outil.

Des ateliers-lecture pour tous

Objectifs

- Développer les compétences des élèves dans le domaine de la lecture,
- Donner le goût, l'habitude et le plaisir de lire à tous les élèves,
- Les rendre capables de développer des stratégies de lecture très variées,
- Guider chaque élève, vers une pratique autonome, personnelle de la lecture et l'amener à utiliser les lieux de lecture qui sont à sa disposition (CDI, bibliothèques municipales),
- Favoriser dans la classe les échanges autour de la lecture,
- Impliquer l'équipe d'enseignants dans la maîtrise des langages, conformément aux programmes.

Modalités

- Une demi-heure de lecture deux fois par semaine : chaque demi-heure sera prise en charge par un enseignant de la classe, à raison deux disciplines par semaine. Toutes les disciplines seront concernées, chacune pour une période de six semaines consécutives. Le documentaliste sera associé à cette démarche.
- En continuité avec cette action, le travail à la maison comprend obligatoirement des lectures.
- Il pourra s'agir de :
 - lecture silencieuse ou lecture à voix haute par le professeur ou par un élève. Il pourra être fait appel ponctuellement à un conteur ou à un comédien.
 - support imposé ou support libre (y compris apporté par les élèves), utilisation des manuels scolaires.
 - types d'écrits variés adaptés aux goûts et aux compétences des différents élèves.
- Discussion autour des textes lus, travaux d'écriture.
- Tout projet d'établissement doit comporter une dimension maîtrise de la lecture et des langages.

L'apprentissage de l'oral

Objectifs

- Construire un véritable apprentissage des pratiques de l'oral pour tous.
- Changer les représentations sur la pratique de l'oral, leur faire prendre conscience que c'est un travail nécessaire et exigeant.
- Développer les capacités d'écoute des élèves et les initier à des pratiques langagières variées et complexes.
- Conduire chaque élève vers la maîtrise de soi et le respect de l'opinion d'autrui par l'apprentissage des règles de la parole en groupe.
- Faire acquérir à chaque élève la confiance en soi nécessaire pour s'exprimer face aux autres.
- Faire découvrir le pouvoir de la parole et ses enjeux sociaux.
- Travailler l'écoute et la prise de parole dans tous les cours et dans différentes situations de la vie au collège.

Modalités de mise en œuvre

(issues des pratiques de terrain existantes)

- Ménager des moments d'échanges entre professeur et élèves, et entre élèves, pour la verbalisation des démarches adoptées par les élèves dans la réalisation d'une tâche donnée. Formulation de questions par rapport à un objet d'apprentissage. Formulation d'hypothèses concernant la résolution d'un problème, confrontation de résultats.
- Utiliser des supports variés pour travailler sur l'écoute et les pratiques langagières orales : enregistrement audio et vidéo, jeux de rôles, exercices théâtraux.
- Développer différentes situations de prise de parole des élèves : exposé, dialogue, débat, entretiens...
- Le projet d'établissement doit intégrer ces objectifs.

L'année 1999-2000 sera l'année de mise en place du développement de la pratique de l'oral, avant d'envisager après un bilan, une évaluation pour le diplôme national du brevet.

Etudes dirigées en 6^{ème} et 5^{ème}

Ce dispositif a fait ses preuves. Il sera progressivement renforcé.

Objectifs

Donner aux élèves les moyens d'apprendre à travailler seuls ou en groupe ; les aider à organiser et réaliser leur travail personnel.

Apporter une aide pédagogique aux élèves dépourvus de suivi et de soutien familial ;

Modalités

Ces études doivent :

- mieux cerner et analyser les difficultés des élèves ;
- réfléchir sur les procédures de travail personnel intellectuel des élèves ;
- s'habituer à travailler en concertation ;

Ces études dirigées doivent être assurées par les enseignants de la classe.

EDUCATION A L'IMAGE

OBJECTIFS

- CHANGER LES REPRESENTATIONS DES ENSEIGNANTS SUR L'IMAGE AUXILIAIRE DE LA LANGUE EN LA CONSTRUISANT COMME OBJET SPECIFIQUE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE ;
- Prendre en compte la réalité culturelle des élèves et les connaissances qu'ils élaborent hors de l'école par les images et les écrans ;
- Développer des compétences de repérage des divers types d'images et de leurs fonctions dans différents types de texte ;
- Travailler l'articulation écrit/oral/image tant en lecture qu'en production ;
- Diversifier des situations de classe pour installer des démarches de compréhension et de maîtrise propres aux différents types de discours (cinéma, télévision, affiches, publicité, textes scientifiques) ;
- Conduire les élèves vers la notion d'œuvre et d'auteur, en particulier dans l'écriture audiovisuelle et filmique.

MODALITES

- Chaque enseignement disciplinaire comprend régulièrement un temps de travail sur les représentations et les images proposées par la discipline (français, histoire/géographie, sciences de la vie et de la terre, technologie, arts plastiques...) ;
- Varier les situations mises en place : analyse d'images, reformulation orale ou écrite, légendage. Travailler la fonction des images dans la construction des connaissances ;

- Inclure des ateliers d'images dans les pratiques, en particulier dans les parcours diversifiés ;
- Articuler la maîtrise des langages (écrit, oral, image) sur le développement de la lecture d'écrans (télévision, cinéma, multimédia).
- Des outils pédagogiques seront mis à disposition des élèves.

Exemple

Collège Pablo Picasso – Reims – Marne

Les élèves de 5^{ème} lisent, analysent et critiquent les journaux télévisés et la presse écrite, la publicité ou d'autres productions des médias. Sept enseignants travaillent en coordination : on écrit des scénarii, on choisit des images, on met en page, on enregistre, on filme, on réalise des expositions.... Du français à la musique, en passant par l'histoire et les mathématiques, toutes les disciplines se mêlent pour aboutir à une réalisation commune.

Heures d'éducation à la santé/sexualité

Objectifs

- renforcer la politique de prévention dans le domaine de la santé des jeunes.
- aider les jeunes à faire des choix conscients et prévenir les conduites à risque.
- développer l'estime de soi et le respect des autres.
- apporter un repère sur les valeurs et sur les lois : lutter contre les violences.

Modalités

L'éducation à la santé, définie par la circulaire du 19 novembre 1998, prévoit un horaire moyen de 30 à 40 heures obligatoires pour les quatre années de collège.

Cet horaire inscrit dans l'emploi du temps des élèves est réparti entre les niveaux selon le choix de l'établissement.

Des rencontres éducatives nécessitent une fréquence régulière tout au long de la scolarité au collège pour permettre aux jeunes d'intégrer au mieux les attitudes de responsabilité et de prévention au cours de leur développement.

L'heure de vie de classe peut servir de cadre propice à cette démarche.

L'encadrement peut être assuré par les personnels de la communauté éducative formés à cet effet : enseignants, CPE, médecins, conseillers d'orientation, psychologues, infirmières, assistantes sociales

Les partenaires extérieurs agréés peuvent être sollicités et intervenir sous la responsabilité des personnels de l'établissement.

Les classes de 4^{ème} et 3^{ème} intègrent l'éducation à la sexualité.

Une mallette pédagogique sera diffusée à tous les collèges.

POLES D'EXCELLENCE DANS LES REP ET DANS LES ZEP

Descriptif

Mise en place d'activités éducatives d'excellence de type sections sportives, classes musicales à horaires aménagés, ateliers de pratiques artistiques, rencontres avec des personnalités, jumelage avec les institutions culturelles (musée, conservatoire, orchestre), sportives, universitaires, scientifiques...

Objectifs

Valoriser et conforter l'identité de ces établissements scolaires, donner à leurs élèves ce qu'il y a de meilleur.

Mobiliser les acteurs et motiver les élèves au sein des REP et dans les ZEP. Des partenariats avec un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche de la même académie ou d'une académie voisine seront activement recherchés (sciences, langues, technologie,...). Dans le même esprit, des relations avec les entreprises s'établiront.

Modalités

Le contrat de réussite définit les modalités de fonctionnement avec les pôles d'excellence, et envisage les actions à mettre en place ainsi que les différentes phases d'évaluation.

Exemple

5 collèges de Toulouse – Haute-Garonne

5 + 5 = Réussite ! 5 collèges en ZEP de Toulouse signent une convention de parrainage avec les universités. Le collège Bellefontaine et l'Institut National Polytechnique de Toulouse, le collège Stendhal et l'Université des Sciences sociales , le collège La Cepière et l'Université du Mirail, le collège Lalande et l'Université Paul Sabatier

, le collège La Reynerie et l'Institut National des Sciences appliquées.

Au total, 2 000 collégiens apprendront avec leurs aînés, dès la rentrée, ce que sont la réussite, la citoyenneté, la créativité graphique ou plastique, les mathématiques...

Deux de ces collèges signeront en outre un protocole d'échanges avec l'association d'entreprises « Toulouse Ouest Partenaires ». Ce partenariat permettra de donner aux collèges du matériel informatique, d'organiser des visites et des séjours d'élèves en entreprises.

REGROUPEMENT DES DISCIPLINES EXPERIMENTALES

Il s'agit de donner la possibilité à l'équipe enseignante de regrouper une partie des horaires des disciplines mettant en oeuvre une démarche expérimentale : sciences de la vie et de la terre, technologie et physique-chimie, sans modifier le volume horaire de chacune d'entre elles.

Objectifs

- Permettre aux élèves de prendre conscience de la complémentarité des démarches d'observation et de réalisation développées en sciences de la vie et de la terre, technologie et physique-chimie.
- Développer conjointement chez les élèves le raisonnement scientifique et les compétences expérimentales.

Modalités

- Mettre en place dans chaque collège une réflexion commune des enseignants de sciences de la vie et de la terre, technologie et physique chimie sur leurs programmes respectifs et les relations qu'ils entretiennent .
- Définir les emplois du temps de ces disciplines en fonction des projets pédagogiques élaborés par les enseignants (regroupements des heures de cours sur une période ; plages horaires communes pour des observations, des recherches, des réalisations ; interventions conjointes des enseignants).

Moduler la durée des cours en fonction des exercices et des disciplines

Il s'agit là d'une possibilité ouverte aux équipes pédagogiques dans le cadre de l'autonomie des collèges, sans diminution du volume horaire des disciplines.

Objectifs

- adapter l'unité de temps de la séquence de cours aux spécificités de la discipline.
- moduler également l'unité de temps en fonction des exercices proposés.
- mettre en place un emploi du temps plus souple et plus en adéquation avec les besoins.
- diversifier les activités proposées aux élèves et disposer du temps nécessaire pour celles-ci.

Modalités

Deux possibilités sont ouvertes :

- élaboration d'un emploi du temps annuel avec des unités de temps différentes selon les disciplines et les exercices.
- variation au cours de l'année scolaire des unités de temps en fonction des besoins ponctuels des enseignants.

Les choix d'emploi du temps seront faits en cohérence avec le projet d'établissement.

III. MIEUX VIVRE DANS LA « MAISON-COLLEGE »

Un professeur coordonnateur par niveau

Vie de la classe

Une charte de qualité pour les collègues

Une salle à soi pour chaque classe de 6^{ème}

Formation des délégués-élèves

Lieux d'écoute

Lutte contre les violences

Travail sur le règlement intérieur et charte des droits et devoirs

Réduction de la taille des établissements

Développement des internats et des foyers du collégien

Une rencontre par trimestre avec les parents

Renforcement du rôle des infirmières

Un professeur coordonnateur par niveau

- Il favorise le travail en commun des enseignants d'un même niveau.
- Il permet aux enseignants d'avoir une approche plus globale de chaque niveau de l'établissement.
- Il facilite les relations entre la direction et l'ensemble des enseignants.
- Il facilite les échanges entre les enseignants et d'autres personnes intervenant auprès des élèves : emplois jeunes, surveillants, tuteurs...
- En sixième, il anime la liaison CM2-6^{ème}. En troisième, il participe à la coordination des actions d'orientation.
- Il fera partie d'un conseil pédagogique qui assurera, avec le chef d'établissement, l'animation pédagogique du collège.
- Les professeurs coordonnateurs seront mis en place sur la base du volontariat des équipes pédagogiques, dans le cadre de l'autonomie des établissements.

Vie de la classe

Objectifs

- Permettre une prise de parole des élèves et un dialogue avec un ou plusieurs adultes.
- Aborder des questions qui ne peuvent trouver leur place dans les cours : problèmes d'actualité, de société, de citoyenneté, de vie au collège.
- Prévenir les problèmes de comportement.
- Eduquer au respect des autres, à la maîtrise de l'écoute des autres, apprendre à articuler les arguments.
- Dialoguer sur le règlement intérieur et élaborer une charte des droits et des devoirs au collège et/ou dans la classe.

Modalités

- Une heure est inscrite à l'emploi du temps des élèves pour la vie de la classe, en moyenne tous les quinze jours, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.
- L'organisation de cette heure est confiée au professeur principal avec la possibilité d'interventions d'autres adultes : autres professeurs, conseiller principal d'éducation, conseiller d'orientation psychologue, intervenants extérieurs...
- En 3^{ème}, cette heure sera consacrée plus largement à l'éducation à l'orientation et aux choix d'orientation de chaque élève. Les interventions de conseillers d'orientation psychologues seront donc les plus fréquentes possibles. Des personnes parlant de leurs activités seront sollicitées, ainsi que les contacts avec des élèves et des enseignants des lycées (notamment techniques et professionnels).

Exemples

Collège H. Barbusse, Vaulx-en-Velin, académie de Lyon (situé en ZEP)

Un dispositif de vie de classe est mis en place à l'échelle de tout l'établissement. Deux heures de cours, de 10h à 12h, sont banalisées cinq fois dans l'année. Pendant la première heure, chaque classe est prise en charge par son professeur principal. Pendant la deuxième heure, seuls restent les délégués de classe qui sont réunis avec les adjoints, par niveau, pour faire la synthèse de leur classe. Pendant ce temps, un bilan du déroulement de la séance avec la classe est fait par les professeurs principaux. Une synthèse générale par niveau est établie puis communiquée à la classe par le professeur principal et les délégués. L'objectif de cette action est double : donner un espace de parole aux élèves pour prévenir la violence et mettre les délégués en situation de porte-parole des élèves de leur classe, au niveau de l'établissement.

Collège Les Vernes, Givors, académie de Lyon

L'action a concerné l'ensemble des classes de 5ème. Elle a été menée par les professeurs principaux et coordonnée par la CPE. Une heure par quinzaine y a été consacrée. L'objectif de cette action était d'améliorer la communication professeur/élève et élève/élève en décodant discours et attitude et en apprenant à gérer ses émotions. Au premier trimestre, un travail sur les règles de la classe et sur les problèmes administratifs a été mené, puis il a porté sur l'ambiance et la préparation d'un projet de sortie. Le deuxième trimestre a marqué le début du travail sur les émotions : l'outil vidéo a été utilisé pour une prise de conscience du fonctionnement du groupe classe. Le troisième trimestre a permis à deux classes de travailler sur le vocabulaire des émotions notamment à travers un jeu de rôle.

Collège Longchambon, Lyon (situé en ZEP)

L'heure de vie de classe en 6ème est inscrite à l'emploi du temps des élèves. Elle est coanimée par le professeur principal et un autre membre de l'équipe. Différents thèmes y sont étudiés : la connaissance du collège, du personnel, du règlement intérieur, la gestion des conflits, de la violence...Ces séances se font sous forme d'animation, de mini jeux. Il s'agit de « bien vivre ensemble ».

Collège A. Camus, Dreux, académie d'Orléans-Tours

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, plusieurs actions ont été mises en place parmi lesquelles, au niveau de chaque classe, des débats à partir de situations pratiques empruntées à la vie scolaire, menés par les professeurs principaux.

UNE CHARTE DE QUALITE POUR LES COLLEGES

Au cours des dernières années, les Conseils Généraux se sont beaucoup engagés dans la construction et la rénovation des collèges. Les collèges les plus réussis au plan architectural mais aussi du point de vue de leur intégration dans l'urbanisme (établissements ni ouverts à tous les vents ni repliés sur eux-mêmes) ont montré le lien étroit entre la qualité du bâti et le bien-être pédagogique.

Un travail de repérage des critères de qualité a été fait. Il porte sur :

- une réflexion sur les espaces (salles de classe, lieux de travail pour les enseignants, lieux de réunion, ...)
- la conception de la circulation dans les collèges (couloirs, escaliers, espaces de dégagement)
- les lieux de vie (CDI, réfectoire, sanitaires)
- les équipements (équipements multimédia, équipements sportifs, cour de récréation, internat).

Une charte de qualité est en cours d'élaboration, avec l'Association des Présidents de Conseil Général, et servira de guide aux chantiers de construction et de rénovation des collèges.

Une salle à soi pour chaque classe de 6^{ème}

Afin de donner aux élèves de 6^{ème} un point de repère dans le collège et dans l'esprit de continuité entre CM2 et 6^{ème}, une salle de classe est attribuée à chaque division de 6^{ème}. Elle est identifiée comme telle. Elle est utilisée prioritairement par cette 6^{ème} qui peut la personnaliser.

Il est souhaitable que dans chacune de ces classes, les élèves disposent d'un casier fermant à clé (cf. charte de qualité).

Formation des délégués élèves

Objectifs

- Faciliter l'expression des délégués des élèves et l'exercice de leur mission.
- Contribuer à l'apprentissage actif de la responsabilité et de la citoyenneté (apprentissage de la représentation, de l'élection, de l'exercice d'un mandat, initiation à la vie sociale).
- Apporter aux délégués une connaissance de l'établissement (instances de l'établissement) et de son environnement.

Modalités de mise en œuvre

- Construire un plan de formation pour l'année scolaire au niveau de l'établissement. Les actions doivent s'inscrire dans le cadre du projet d'établissement.
- Inscrire la formation à l'ordre du jour du conseil d'administration.
- Mettre en œuvre et animer des actions de formation, sous la responsabilité du chef d'établissement par une équipe pluriprofessionnelle de l'établissement avec le concours de partenaires institutionnels ou associatifs (mouvements éducatifs).

Lieux d'écoute

Objectifs

- Répondre au besoin d'écoute et de dialogue exprimé souvent par les élèves.
- Améliorer le climat de l'établissement en prévenant certains conflits.
- Conforter les relations de confiance entre élèves et adultes.

Modalités

Des équipes professionnelles (enseignants, CPE, infirmière, assistante sociale, médecin, conseiller d'orientation psychologue, aide-éducateur) sont constituées pour recevoir individuellement ou collectivement des élèves qui en expriment le désir. Un local est mis à leur disposition.

Lutte contre les violences

Objectif

Renforcer l'action du Ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie en matière de lutte contre les violences.

Actions déjà mises en œuvre

- Lancement du plan gouvernemental de lutte contre la violence en milieu scolaire (1997) sur dix sites expérimentaux concernant plus de 700 établissements scolaires et prévoyant un renforcement des personnels médico-sociaux ainsi qu'une affectation de 10 000 emplois jeunes.
- Aggravation des sanctions pénales encourues, dans le cadre de la loi du 17 juin 1998, pour les faits de violences commis « *à l'intérieur d'un établissement scolaire ou éducatif, ou à l'occasion des entrées et des sorties des élèves, aux abords d'un établissement* ».
- Création du délit de bizutage
- Lancement d'une campagne nationale contre le racket.
- Mise en place du numéro azur « *SOS Violence* ». Tel : 08 01 55 55 00, pour l'écoute des victimes de toutes formes de violence.
- Diffusion d'un guide pratique destiné aux chefs d'établissements, leur précisant la ligne de conduite à adopter face aux principales situations de violence, à l'égard de la victime, de l'auteur et les mesures à prendre dans le cadre de la vie scolaire.
- Instruction concernant les violences sexuelles qui prévoit notamment la mise en place de cellules d'écoute, en cas de révélation de violences sexuelles.

- Installation, à l'Administration Centrale, d'une mission de prévention des violences sexuelles commises ou révélées en milieu scolaire confiée à un magistrat et à un Inspecteur Général de l'Education nationale.
- Présence plus régulière de représentants de l'Education nationale aux côtés des victimes au cours des procès.
- Constitution de partie civile de la Ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire, dans les affaires les plus graves.
- Signature le 9 mars 1999 d'une convention Education Nationale – INAVEM permettant la mise en place d'un dispositif de prise en charge et de suivi des victimes de violence, qu'il s'agisse d'élèves ou de personnels au sein du système scolaire.

Les nouvelles mesures

- 1- Programme de partition des collèges dont la taille n'est pas sans incidence sur la violence qui s'y développe, notamment en région Ile de France, avec l'aide de l'Etat.
- 2 - Préparation d'un guide pratique relatif au traitement des actes de violence et à la sanction autour de plusieurs axes :
 - gradation et élargissement des différents modes de sanction
 - individualisation de la sanction
 - respect du principe contradictoire (droits de la défense)
 - mesures alternatives au conseil de discipline (médiation, mesures de réparation)
 - externalisation des conseils de discipline aux quelques cas où la sécurité de l'établissement scolaire n'est pas assurée et dans les situations à risques sérieux de troubles.
- 3 - Relance de l'éducation civique au collège dont l'objectif majeur consiste à mettre en œuvre un parcours civique, qui prend son origine dès l'école primaire et se prolonge jusqu'au lycée.

4 - Le développement des classes-relais et des internats relais pour assurer une prise en charge continue des élèves en voie de descolarisation ou de désocialisation.

5 - Action de lutte contre les violences entre adolescents dans le cadre plus global de l'éducation à la santé et à la sexualité : préparation d'une mallette pédagogique destinée à l'ensemble des établissements scolaires.

Travail sur le règlement intérieur et charte des droits et devoirs

OBJECTIFS

Si le règlement intérieur a pour objet de définir les droits et devoirs de chaque membre de la communauté scolaire, il est également un outil d'éducation à la citoyenneté. Pour redonner tout son sens au règlement intérieur son élaboration, sa révision et son suivi doivent respecter un certain nombre de conditions.

- Etablir le règlement intérieur dans son rôle de texte juridique fondamental ;
- Aider les établissements à en faire un instrument de respect d'autrui.
- Permettre une réelle appropriation par les élèves (le règlement intérieur doit constituer un repère pour le jeune).

Modalités

Les élèves sont associés à sa rédaction, à ses modifications.

En amont, il convient de préparer les différents acteurs d'une part par l'apport d'une information sur les objectifs éducatifs et sur les droits et devoirs de chacun des membres de la communauté scolaire, et d'autre part, grâce à une formation en direction des délégués des élèves.

Le règlement intérieur doit être, en aval, rappelé, expliqué chaque année à tous les élèves (vie de la classe) et comporter un travail spécifique avec les nouveaux élèves (6^{ème}).

Le règlement intérieur doit être complété par des dispositions particulières relatives à chaque classe, à chaque niveau de classe (charte des droits et devoirs)

Exemple

Collège Léon Blum – Villiers-le-Bel – Val d'Oise

« A l'école publique, j'apprends à devenir citoyen.
Ce n'est pas rien.

Je vote, je prends la parole, je cède la parole, j'écoute »...

Cinq strophes rythmées pour un règlement intérieur. C'est la charte du collégien. Un texte écrit en commun par des élèves et les enseignants. Un texte commenté dans toutes les classes et... appliqué par tous.

Réduction de la taille des Etablissements

Descriptif

Partition des collèges de plus de 1 000 élèves dans les zones les plus difficiles (violence,...)

Objectif

Les observations de la violence scolaire soulignent l'incidence de la taille des collèges sur le climat au sein de l'établissement.

La violence en milieu scolaire s'exprime dans la majorité des cas, en collège où sont scolarisés les mineurs de onze à seize ans. La partition des collèges dans les zones les plus difficiles peut constituer un levier important de la réduction de la violence

Modalités

Favoriser la construction des collèges par les conseils généraux par le versement par l'Etat de subventions.

Développement des internats et des foyers du collégien

La réussite scolaire pour certains collégiens passe aussi par leur accueil en internat.

Des actions spécifiques en liaison avec la politique de la ville pour développer les foyers du collégien (internats ? de proximité).

La mise en réseau de collèges ruraux s'accompagne par ailleurs d'encouragement à l'utilisation des locaux disponibles pour créer des internats.

Des actions pour l'accueil en internats ruraux d'élèves se trouvant en situation difficile ont été engagées et seront développées.

Une brochure guide sera distribuée à toutes les inspections académiques et à tous les conseils généraux intéressés par le dispositif.

Une rencontre par trimestre avec les parents

Objectifs

Actuellement, les collèges organisent, d'une manière générale, une rencontre collective parents/enseignants au cours du premier trimestre de l'année scolaire. Il s'agit de multiplier ce type de réunions. Par la mise en place systématique de « temps » de rencontre individuels et collectifs entre les parents et les enseignants et/ou les membres de l'équipe de direction.

- Instaurer des liens confiants entre l'école et les familles ;
- Renforcer le dialogue avec les parents ;
- Conforter les parents dans leur rôle éducatif ;
- Permettre aux parents d'être en mesure d'assurer le suivi de la scolarité de leur enfant ;
- Reconnaître et valoriser le rôle des parents d'élèves.

Modalités

Elles peuvent être variables selon les établissements, en fonction de leur situation locale et du niveau des divisions concernées. A titre d'exemple, pour les classes de 6^{ème}, l'accent sera mis notamment lors de la première réunion collective à l'accueil, à la présentation de l'établissement, des objectifs pédagogiques et éducatifs du collège et des exigences en matière de travail scolaire pour les élèves. Pour les classes de 3^{ème}, il est essentiel, à côté d'actions collectives d'informations générale, de développer les entretiens individuels sur la question de l'orientation.

D'une manière générale, ces rencontres notamment collectives, doivent comporter un ordre du jour précis, (résultats des évaluations de 6^{ème}, remise des bulletins trimestriels, bilans des conseils de classe etc.).

Il convient de veiller à la qualité de l'animation de ces réunions pour qu'elles puissent être de véritables moments d'échanges et de dialogues avec les parents.

Pour favoriser une participation des parents à ces rencontres, des actions de communication et d'information adaptées doivent être conduites auprès des familles afin de leur donner envie d'y venir.

Renforcement du rôle des infirmières

Objectifs

- Apporter aux élèves une présence et une écoute sur le mal-être, lié souvent à l'adolescence.
- Rattacher l'infirmière au collège, qu'elle intervienne sur cet établissement ou en secteur.

Modalités

- Intégrer la dimension santé dans les projets d'établissement en s'appuyant sur les besoins des élèves
- Elargir la participation des personnels médicaux et sociaux, en particulier des infirmières aux différentes instances du collège : conseil d'administration, conseils de classe, comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté...
- Contribuer à mettre en place, avec les enseignants en particulier, les rencontres éducatives pour la santé prévues, dès la rentrée 1999 dans les collèges, principalement en 4^{ème} et 3^{ème} (circulaire du 24 novembre 1998).
- Aider les enseignants à repérer les élèves en situation de risque ou de danger.

IV . LES OUTILS

Définition des compétences communes

Formation initiale et continue des professeurs

Observatoires académiques des pratiques pédagogiques

**Le site internet, un pôle ressource documentaire
au service des enseignants**

L'accompagnement pédagogique des enseignants

L'audit des établissements

Définition des compétences communes

Le collège est le moment central de la scolarité où tous les jeunes apprennent et vivent ensemble.

Il dispense, dans la continuité de l'école primaire, un socle commun de formation qui est associé à l'idéal de démocratisation de l'école, et qui permet la poursuite d'étude dans les lycées.

Pendant les quatre années du collège, le collégien apprend à connaître, à faire, à vivre ensemble et se prépare à suivre des enseignements divers qu'ils soient généraux, technologiques ou professionnels dans les lycées. Il est essentiel d'introduire la culture technique et professionnelle dans le collège.

Pour définir les compétences communes à acquérir au collège, un travail sur les cohérences entre les programmes des disciplines doit être mené à bien. Le Conseil National des Programmes y travaille déjà, dans certains domaines. Ce travail est essentiel pour ancrer la pratique pédagogique interdisciplinaire au cœur des collèges.

Il convient également d'ajouter à la transmission des savoirs, si fondamentale, les acquisitions de pratiques et d'expériences. L'intérêt des élèves commande d'engager cette solution : plus nous donnerons du sens aux apprentissages, plus la réussite scolaire sera effective.

Le Conseil national des programmes, les observatoires académiques des pratiques pédagogiques ainsi que d'autres organismes comme l'INRP participeront à ce travail.

Formation initiale et continue des professeurs

Objectifs

Pour accomplir leur mission, les professeurs demandent d'y être préparés.

La formation initiale et continue prendra en compte dans les plans de formation les exigences et priorités du collège :

- développer chez les professeurs de toutes disciplines, la capacité à analyser et à prendre en commun la diversité des élèves, à être attentif à leurs difficultés, à prendre en compte notamment les élèves en grande difficulté.
- identifier les singularités et les convergences d'approche entre les enseignements des disciplines.
- apprendre à travailler en commun afin de conduire des actions, des projets, en équipe.
- acquérir les compétences relatives à l'évaluation des élèves, notamment par la conception et la mise en œuvre des modalités variées impliquant les élèves.
- former à la nécessité de traiter l'apport de chaque discipline à la maîtrise de la langue.

Modalités

- ***La mise en œuvre de modules de formation répondant à l'attente de ces objectifs sera un des critères essentiels de l'expertise des plans de formation ;***
 - Les stages sur site seront multipliés.

Observatoires académiques des pratiques pédagogiques

Face à la grande diversité des élèves accueillis dans les collèges, il s'agit de mieux connaître les multiples pratiques développées au quotidien par les équipes éducatives :

- observer la diversité des initiatives qui favorisent la réussite de tous les élèves ;
- pointer les conditions de leur efficacité ;
- explorer les évolutions du métier d'enseignant que ces nouvelles méthodes peuvent induire ;
- repérer, dans une visée prospective, des pratiques particulièrement originales et novatrices.

Le dispositif actuel de valorisation des innovations pédagogiques a pour vocation de repérer, analyser et diffuser les initiatives locales en matière d'innovation pédagogique.

Modalités de mise en œuvre

Des observatoires académiques des pratiques pédagogiques, intégrant le dispositif, et associant les IUFM, les Universités et l'Institut National de Recherche Pédagogique (INRP), chargés de suivre et d'analyser les pratiques pédagogiques, de poursuivre des recherches-actions et de contribuer à la réflexion sur la définition des compétences communes seront constitués.

Le comité de suivi mis en place lors du débat-collège sera consulté sur les modalités de fonctionnement de ces observatoires.

***Le site internet,
un pôle ressource documentaire
au service des enseignants***

Pour faciliter les initiatives nouvelles et apporter aux enseignants des méthodes, des idées efficaces, il faut leur offrir un accès rapide à la banque des données fabriquées sur les sujets qui les intéressent.

Le Centre National de Documentation Pédagogique en est le maître d'œuvre.

Les Centres départementaux de Documentation pédagogique offrent des produits documentaires réalisés localement ou dans d'autres sites.

Le site Internet « Collège » présente les différents aspects du débat « Collège de l'an 2000 » ainsi que les données rassemblées dans « Savoirs Collège » .

Il y a là une masse d'éléments d'information sur les réflexions, documents écrits, visuels, sonores, exercices et méthodes concernant le collège.

Ce site sera ultérieurement connecté au site ZEP lui-même relié à l'INRP afin de permettre à chacun de circuler dans diverses banques de données à contenu pédagogique et éducatif nécessaires pour travailler au collège.

L'accompagnement pédagogique des enseignants

Les enseignants demandent à être accompagnés dans l'évolution et l'enrichissement de leurs pratiques pédagogiques, en particulier dans des domaines prioritaires comme la maîtrise des langages, le développement des sciences expérimentales, l'éducation à la citoyenneté et l'éducation à l'orientation. L'inspection individuelle ne suffit pas à répondre à cette demande.

Pour cela se mettra en place un réseau polyvalent composé d'inspecteurs pédagogiques régionaux, d'inspecteurs de l'Education nationale, d'experts, chargé de soutenir les équipes dans leur progression et de répondre à leurs attentes.

L'audit des établissements

Du débat sur les collèges a émergé le besoin d'évaluer les politiques mises en œuvre, la prise en charge des élèves, le pilotage, les pratiques pédagogiques des établissements.

Des audits réguliers sont l'instrument capable de répondre à ce besoin d'expertise, d'animation et d'évaluation de l'action pédagogique et éducative.

François Dubet et son équipe sont chargés de proposer les grandes lignes et les modalités de cette forme d'évaluation des établissements.